



CDB

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007
Journée internationale de la
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réf.: SCBD/SEL/OJ/LG/CR/60783

20 novembre 2007

NOTIFICATION¹

Opérations de la Convention: retrait de décisions

Madame / Monsieur,

Au paragraphe 36 de la Décision VIII/10, la Conférence des Parties *inter alia* a demandé au Secrétaire exécutif de faire des propositions, à sa neuvième réunion, concernant le retrait de décisions et éléments de décisions décidé à sa cinquième réunion et de les communiquer aux Parties, gouvernements et organismes internationaux pertinents au moins six mois avant sa neuvième réunion. Au paragraphe 37 de la même décision, les Parties, les gouvernements et les organismes internationaux pertinents ont été invités à soumettre par écrit, au Secrétaire exécutif, leurs commentaires sur les propositions au moins trois mois avant la neuvième réunion.

En réponse à la demande de la Conférence des Parties, les propositions suivantes de retrait de décisions ou d'éléments de décisions sont soumises pour commentaires :

- Décision V/1
- Décision V/2, 1 et 3-8
- Décision V/3
- Décision V/4, paragraphes 1-15 et 17-20
- Décision V/5, paragraphes 1-2, 8, 11-12, 19-21, et 28-29
- Décision V/6, paragraphes 3 – 6
- Décision V/7, paragraphes 1-3, et 5
- Décision V/8, paragraphes 1-9, et 13-17
- Décision V/9, paragraphes 2-4 et 6
- Décision V/10
- Décision V/11, paragraphes 2-3, 7-8, 11, 13-14 et 17
- Décision V/12
- Décision V/13, paragraphe 1
- Décision V/14, paragraphes 1, 3-4, 6, et 8-10
- Décision V/16, paragraphes 6, 8 – 9, et 14
- Décision V/17, paragraphes 1 – 3 et 7(c) et (d)

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux coordonateurs nationaux de la CDB et organismes internationaux pertinents.



Décision V/18, paragraphes 1(a) – (e) et 2 - 9
Décision V/19, paragraphes 3 et 8
Décision V/20, paragraphes 1, 4 - 6 10 – 33 et 35 - 40
Décision V/21, paragraphes 1 et 3 - 11
Décision V/22, paragraphes 1 – 6, 8 – 9, 11 – 14, 16 – 17, 19 et 21
Décision V/23, paragraphes 6 - 8
Décision V/24, paragraphes 1 - 4 et 6
Décision V/25
Décision V/26 A, paragraphes 7 – 10 et 15
Décision V/26 B, paragraphes 3 – 4
Décision V/26 C, paragraphes 1 – 3 et 5
Décision V/27
Décision V/28
Décision V/29

Conformément à la pratique actuelle, les décisions ou éléments de décisions retirés seront maintenus sur le site internet du Secrétariat, mais désignés comme « retirés en vertu de la Décision IX/... »

Les Parties, les gouvernements et les organismes internationaux pertinents sont donc invités à soumettre leurs commentaires, par écrit, au Secrétariat pour les propositions auxquelles nous faisons référence, **au moins trois mois avant la COP 9 et pas plus tard que le 31 janvier 2008**, tenant en compte que la majorité de ces propositions a déjà été présentée à la huitième réunion de la Conférence des Parties, dans le document UNEP/CBD/COP/8/INF/2.

Je vous remercie de votre coopération et de votre soutien continu au travail de la Convention sur la diversité biologique.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif